



Délibération DEL2022-126

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

Date de la convocation : mercredi 07 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le mardi treize décembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, LANGREZ Catherine, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, VASSELIN Denise, DUPONT Joël.

Pouvoirs : LEJOLLY Annie (pouvoir à MAUGER Sylvie), TRAVERT Dominique (pouvoir VASSELIN Denise).

Absents : LELUBEZ Marlène, Guillaume LELANDAIS

Secrétaire de séance : GALLUET Bruno

Objet : BUDGET ACTIVITES SPORTIVES ET HEBERGEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire fait savoir que la commune a perçu en 2015 une subvention Leader d'un montant de 26 752.09 € pour le financement de l'aménagement des gîtes communaux. Cette subvention aurait dû faire l'objet d'un amortissement chaque année de la même durée que le bien correspondant de 2016 à 2034. Il propose prévoir sur l'exercice 2022 la reprise des amortissements 2016/2022, soit 9 856.00 € et présente la décision modificative n°1 correspondante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-777 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 856.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 856.00 €
R-7084 : Mise à disposition de personnel facturée	0.00 €	0.00 €	9 856.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	9 856.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	9 856.00 €	9 856.00 €
INVESTISSEMENT				
D-13915 : Groupements de collectivités	0.00 €	9 856.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	9 856.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	9 856.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	9 856.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	9 856.00 €	9 856.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

A partir de 2023, l'amortissement annuel de la subvention sera inscrit pour un montant de 1 408 € jusqu'en 2033 et de 1 408.09 € en 2034.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n° 1 du budget Activités Sportives et Hébergement 2022,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS